

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1er avril 2019 à 20h12, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Anolise Brault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale, ainsi que monsieur André Brodeur, auditeur comptable.

1. <u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2.

- 1. Ouverture de la séance
- Lecture et adoption de l'ordre du jour 2.
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
- Adoption des comptes
- 5. Période de questions
- Correspondance
- Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
- Administration
 - 8.1 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018
 - 8.2 Saint-Bernard-de-Michaudville - Entente d'entraide Municipalité de municipale - Autorisation
 - 8.3 Centre communautaire – Achat de treuils pour les escaliers intérieurs
 - 8.4 Site internet - Mandat pour la création d'un nouveau site
 - 8.5 Formation sur les travaux d'infrastructure - Inscription de la directrice générale

9. Sécurité publique

- Service des incendies Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Présentation du rapport annuel de l'an 7
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) Inscription 9.2 de Guy Dion au congrès 2019
- Entente incendie avec Saint-Bernard-de-Michaudville Ajustement de la 9.3 répartition des dépenses 2018
- 9.4
- Service des incendies Lettrage des unités 540 et 1940 Service de sécurité incendie Entente intermunicipale relative à 9.5 l'établissement des services de désincarcération – Signature de la nouvelle entente
- 9.6 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité -Demande de reconduction – Approbation
- 9.7 Formation - Impact de la légalisation du cannabis dans le milieu de travail -Attestation de présence

10. **Transport**

- Entretien des luminaires de rues Renouvellement du contrat 10.1
- Rues Roy et Ménard Luminaires DEL Achat et installation 10.2
- 10.3 Voirie – Formation espaces clos - Inscription de l'inspecteur municipal
- Voirie Marquage Espaces publics et routes Mandat 10.4

Hygiène du milieu et environnement

- CCCPEM Les Citoyens Jardinent Reconduction du projet de jardin 11.1 communautaire
- 11.2 Service de fourrière - Renouvellement de mandat

12. Aménagement et urbanisme

- M. Gaétan Labossière Lot 2 708 313 Demande de dérogation mineure 12.1 Décision
- MM Sylvain Charbonneau et Maxime Charbonneau Lot 2 708 136 -12.2 Demande de dérogation mineure - Avis public
- 12.3 Adoption d'une résolution d'appui de demande d'autorisation à la Commission de la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ), concernant une demande de permis de construction pour le projet particulier d'insertion d'une résidence en zone agricole sur le lot 2 709 360

13. Loisirs, culture et famille

- 13.1 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Autorisation de dépenser
- Comité de la Saint-Jean-Baptiste Demande d'aide financière pour la tenue 13.2 des feux d'artifices lors de la Fête nationale 2019



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- 13.3 Parade de la Fête nationale Fermeture de la route 235 Autorisation municipale
- 13.4 Formation sur la sécurité des aires de jeux publiques Inscription
- 13.5 UQROP Achat d'un billet pour le souper annuel
- 13.6 Préposé à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité Ouverture de poste
- 13.7 Achat de drapeaux Carillon

14. Autres sujets

- 14.1 Commission scolaire de Saint-Hyacinthe Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles Dépôt
- 14.2 Ateliers Démarmots Engagement de la Municipalité à poursuivre les activités
- 14.3 Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme Proclamation
- 14.4 Société canadienne du cancer Mois de la jonquille Déclaration
- 15. Rapport des élus Information
- 16. Période de questions
- 17. Clôture de la séance

2019-04-095

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

8.2 Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville - Entente d'entraide municipale - Autorisation

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-04-096

3.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4</u> MARS 2019

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-097

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE MARS			
salaires nets	20 135,51 \$		
comptes du mois déjà payés	34 100,22 \$		
comptes du mois à payer	25 676,02 \$		
SOUS-TOTAL	79 911,75 \$		

Appels des pompiers:

2019-02-27 1595, rue St-Antoine Entraide - incendie de commerce Saint-Hyacinthe 2019-03-07 851, Montcalm Entraide feu de résidence Massueville

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

No de résolution
Ou annotation

Nancy Carvalho	
·	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

20 février 2019: DÉPUTÉE DE SAINT-HYACINTHE - BRIGITTE SANSOUCY - Félicitation

pour avoir remporté la première place de la 3e édition des Prix du patrimoine

de la MRC des Maskoutains.

5 mars 2019: MUNICIPALITÉ SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE - Résolution 2019-

03-15 Location d'une gratte pour l'entretien des chemins.

6 mars 2019: MINISTÈRE DES TRANSPORTS - Début du processus d'appel d'offres

public en vue d'effectuer des travaux d'asphaltage sur la route 235.

12 mars 2019: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès- verbal de la

séance tenue le 22 janvier 2019.

12 mars 2019: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le

16 janvier 2019.

20 mars 2019: RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ-

MASSUE - Résolution 19-21- Entente intermunicipale relative à

l'établissement des services de désincarcération.

20 mars 2019: MRC DES MASKOUTAINS - Règlement 18-515 modifiant le Règlement 08-

128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières) - Adoption - Copie certifiée conforme du Document sur la nature des modifications devant être apportées à la règlementation d'urbanisme daté du 1er février 2019 - Copie certifiée conforme de la résolution numéro 19-02-26 par laquelle le règlement

18-515 est adopté.

21 mars 2019: MRC DES MASKOUTAINS - Dates et lieux pour les Matinées gourmandes

2019.

21 mars 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance

ordinaire du 19 mars 2019.

22 mars 2019: MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU - Résolution 19-03-53

Entente intermunicipale relative à l'établissement des services de

désincarcération.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT</u>

La directrice générale dépose le rapport du mois de mars 2019 préparé par monsieur Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018</u>

Monsieur André Brodeur, CPA auditeur, CA, de la firme LAPLANTE BRODEUR LUSSIER INC. présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les deux rapports dont les grandes lignes sont les suivantes (pour la municipalité de Saint-Jude seulement):

Revenus: Dépense: Amortissement inclus dans les dépenses: Acquisitions d'immobilisations à même le fonctionnement Remboursement de la dette long-terme Remboursement fonds de roulement Transfert aux activités de fonctionnement Transfert Surplus affecté aux activités de fonctionnement	2 166 720 \$ (1 902 130 \$) 410 322 \$ (64 977 \$) (85 329 \$) (12 134 \$) 8 629 \$ 7 089 \$
Surplus de l'exercice	528 190 \$



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Transfert aux activités d'inv Transfert Aux activités de for Transfert SA - Réseau routi Transfert SA - Vidange des Transfert SA - Centre comn Transfert SA - Service sécu Transfert SA - Entrée du vil Transfert SA - Rue Ménard Transfert SA - Budget 2019 Transfert SA - William Houd Transfert SA - Pince désinc Transfert SA - Ajustement T	(199 710 \$) (8 629 \$) (390 000 \$) (3 500 \$) (35 000 \$) (35 000 \$) (14 000 \$) (60 996 \$) (14 000 \$) (3 168 \$) (1 220 \$) (10 053 \$) (775 276 \$)	
Solde du surplus non affecté Solde du suplus non affecté	586 264 \$ 339 178 \$	
Surplus accumulé affecté		
	Vidange des boues Sécurité civile Allocation départ des élus Réseau routier Élections TEU Infrastructure loisir Centre communautaire Réfection Rang Fleury Service sécurité incendie Pince de désincarcération Entrée du village Rue Ménard William Houde Budget 2019	38 251 \$ 19 763 \$ 7 327 \$ 509 045 \$ 3 925 \$ 48 683 \$ 40 000 \$ 35 000 \$ 100 000 \$ 65 000 \$ 2 220 \$ 14 000 \$ 60 996 \$ 3 168 \$ 14 000 \$ 961 378 \$
Fonds réservés		
	Fonds de roulement disponible Solde disponible règlement d'emprunt	185 065 \$ 65 916 \$ 250 981 \$
Revenus reportés		
	Fonds pour parcs et terrains de jeux	29 600 \$

Monsieur André Brodeur, de la firme comptable Laplante Brodeur Lussier inc. quitte l'assemblée à 20h40.

Revenu de taxes perçus d'avance- TEU

103 233 \$

132 833 \$

8.2 <u>MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE - ENTENTE D'ENTRAIDE MUNICIPALE - AUTORISATION</u>

Point reporté

2019-04-098

8.3 <u>CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT DE TREUILS POUR LES ESCALIERS INTÉRIEURS</u>

CONSIDÉRANT QUE les escaliers intérieurs de la Salle Roger-Roy doivent souvent être levés ou abaissés selon la nature des activitées tenues dans la salle;

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal n'est pas nécessairement disponible au moment de la requête;

CONSIDÉRANT QUE, dans un souci de sécurité, les membres du conseil souhaitent améliorer le mécanisme des treuils manuels présentement installés ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. David Jacob, inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat de deux treuils électriques auprès de la compagnie Fastenal



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Canada pour un montant de 1 190.00\$, taxes en sus. Le montant disponible entre les frais d'achats et le montant budgété pourra être utilisé aux fins d'installation.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70120 522 «Entretien et réparation – Centre communautaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-099

8.4 <u>SITE INTERNET - MANDAT POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE</u>

CONSIDÉRANT QUE site internet de la Municipalité se doit d'être mis à jour afin de permettre une meilleure convivialité, notamment pour la consultation sur appareil mobile;

CONSIDÉRANT QUE ce ne sont pas tous les citoyens et citoyennes qui possèdent un compte sur les réseaux sociaux et que la Municipalité respecte ce choix ;

CONSIDÉRANT QUE différentes obligations législatives nécessitent la mise en ligne d'information afin d'assurer une meilleure transparence entre l'appareil municipal et la population;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues et la capacité pour M. Maxime Girard, coordonnateur en loisir, d'apporter un soutien technique afin de réduire les coûts de l'opération;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 000\$ avait été prévu au budget de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme «AC Créatif» pour la conception intégrale d'un nouveau site internet pour la Municipalité de Saint-Jude pour un montant de 3 210.00\$, tel qu'indiqué à la soumission du 19 mars 2019.

Cette dépense est attribuée au poste 02 13000 414 «Administration et informatique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-100

8.5 <u>FORMATION SUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</u>

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux d'infrastructure municipaux, il est important de connaître les différences obligations légales ainsi que les bonnes pratiques en matière de gestion de projet, allant du comité de sélection à la réunion de démarrage en passant par les réunions de chantier :

CONSIDÉRANT l'offre de formation reçue par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) intitulée « Travaux d'infrastructure : conseil pour optimiser la gestion de vos projets » et qui aura lieu à Beloeil le 15 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à la formation proposée par l'ADMQ au coût de 316.00\$, taxes en sus.;

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 «administration – formation» et 02 13000 310 «administration – frais de déplacement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

9.1 <u>SERVICE DES INCENDIES - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN SEPT</u>

La directrice générale dépose le rapport annuel d'activités au 2 avril 2019 préparé par M. Francis Grégoire, le directeur du service de sécurité incendie en fonction à l'an sept du



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

schéma de risques en sécurité incendie.

2019-04-101

9.2 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) – INSCRIPTION DE GUY DION AU CONGRÈS 2019

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur Guy Dion, directeur du service des incendies, à assister au congrès annuel de l'ACSIQ du 18 au 21 mai à La Malbaie et de défrayer le coût d'inscription et les frais d'hébergement et les frais de déplacement au montant de 1 378.18\$, taxes en sus.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 310 «Frais de déplacement et congrès - incendie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-102

9.3 ENTENTE INCENDIE AVEC SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – AJUSTEMENT DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES 2018

CONSIDÉRANT l'article 15 de l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services en date du 16 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Laplante Brodeur Lussier inc. a déposé les états vérifiés de la municipalité de Saint-Jude pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT QUE les contributions qui ont été versées par la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'année 2018 sont inférieures aux coûts réels;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville la somme de 6 159.51 \$ représentant le montant à facturer pour l'année financière 2018 selon les modalités prévues à l'article 15 de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-103

9.4 SERVICE DES INCENDIES - LETTRAGE DES UNITÉS 540 ET 1940

CONSIDÉRANT l'achat des unités 540 (camion de service) et 1940 (remorque fermée) pour les besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.9.3.2 de la norme NFPA-1901 recommande qu'au moins 50% de la surface verticale arrière, visible de l'arrière du véhicule à l'exclusion du panneau de pompe non recouvert d'une porte, doit être équipé de bandes rétroréfléchissantes en motif de chevron incliné vers le bas à partir du centre du véhicule à un angle de 45 degrés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'une meilleure visibilité renforce la sécurité des intervenants sur les lieux d'une intervention d'urgence ;

CONSIDÉRANT les offres de service présentées par M. Guy Dion, directeur du service incendie :

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le marquage et le lettrage des unités numéro 540 et 1940 ;

DE MANDATER la compagnie « Gilles Allaire» pour effectuer les travaux au montant de 2 737.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-104

5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION – SIGNATURE



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE LA NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-11-241 par laquelle une entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération était signée entre la Ville de Saint-Ours, les Municipalités de Saint Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12 de l'entente, la Ville de Saint-Ours a signifié par sa résolution numéro 2018-10-210 son retrait de l'entente le 4 octobre 2018, retrait qui prendra effet le 4 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les les Municipalités de Saint Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue désirent poursuivre cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion, composé des directrices générales, a établi les modalités relatives à la poursuite du service de désincarcération par la rédaction d'une nouvelle entente à présenter à chaque municipalité et à la Régie de protection incendie Louis-Aimé-Massue pour adoption ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de poursuivre l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération pour offrir le service aux parties à l'entente selon les nouvelles modalités, dès le 4 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE des résolutions adoptées par les autres municipalités et la Régie, décrétant leur intention de maintenir une entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération; et

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale ou, en son absence, la directrice générale-adjointe, à signer l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude;

La date d'entrée en vigueur de la nouvelle entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération sera le 4 avril 2019, et ce pour une durée de 3 ans.

La présente résolution met fin aux termes de l'entente initiale ratifiée par la résolution numéro 2016-11-241 et liant les parties suivantes : Ville de Saint-Ours, les Municipalités de Saint Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-105

9.6 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ – DEMANDE DE RECONDUCTION – APPROBATION

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de Saint-Jude de déposer une demande de reconduction de projet dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT la présentation du projet faite par Mme Nancy Carvalho, directrice générale et le plan d'action présenté en annexe B;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude dépose ladite demande auprès du programme de soutien « Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité » dans les volets suivants :

Volet 2 : Mise en place de mesures préventives découlant d'un plan d'action ou d'une politique en matière de sécurité.

Volet 3 : Développement d'un service de travail de rue

QUE la Municipalité adopte le plan d'action identifiant la réalisation des actions à poser ;



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE la Municipalité s'engage à débourser une somme de 20 000 \$ pour la réalisation dudit projet, somme qui sera répartie de la façon suivante :

ĺ	Volet 2	10 000\$
	Volet 3	10 000\$

QUE le maire Yves de Bellefeuille et la directrice générale, madame Nancy Carvalho, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude, le protocole d'entente ou tout autre document nécessaire pour la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.7 FORMATION - IMPACT DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS DANS LE MILIEU DE TRAVAIL - ATTESTATION DE PRÉSENCE

La directrice générale dépose l'attestion de présence des employés ayant participé à la formation intitulée «Impact de la légalisation du cannabis dans le milieu de travail» des employés suivants : Nancy Carvalho, directrice générale, Maxime Girard, coordonnateur en loisirs et Guy Dion, directeur du service de sécurité incendie. La formation fut offerte sans frais.

Les membres du conseil en prennent acte.

10. TRANSPORT

2019-04-106

10.1 <u>ENTRETIEN DES LUMINAIRES – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à la firme *Les Entreprises B.J.B. inc.* pour l'entretien des luminaires est venu à échéance le 28 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette dite firme se dit prête à renouveler son mandat au tarif horaire de 90.00\$:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail de la firme ;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR les services de *Les Entreprises B.J.B. inc.* concernant l'entretien des luminaires sur une base horaire de 90\$, avec facturation du matériel pour une période allant jusqu'au 30 mars 2020. L'entreprise devra posséder une nacelle isolée conforme à la norme CSA C225 et appliquer la procédure adéquate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-107

10.2 RUES ROY ET MÉNARD – LUMINAIRES DEL – ACHAT ET INSTALLATION

CONSIDÉRANT l'article 18 de l'entente signée le 29 octobre 2014 avec les promoteurs du développement résidentiel des rues Ménard et Roy, selon lequel la Municipalité s'est engagée à fournir l'éclairage de rue ;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires de rue utilisant des diodes électroluminescentes (DEL) ont une durée de vie plus longue, soit de 10 à 20 ans contre de 3 à 4 ans pour les ampoules sodium haute pression;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de luminaires DEL permettrait une diminution des coûts de maintenance et de consommation ;

CONSIDÉRANT QUE 2 luminaires DEL ont été pendant deux ans et que les membres du conseil s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la compagnie A&R électrique pour l'achat et l'installation de 7 lampadaires DEL d'une intensité maximale de 3 200K pour un montant budgétaire de 5 250\$, taxes en sus. Le prix pourrait être sujet à changement selon le temps réel requis pour les installations.



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Les frais de branchement d'Hydro-Québec sont en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 34000 529 «Entretien et réparation réseau d'éclairage» en s'appropriant les fonds requis au surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-108

VOIRIE - FORMATION ESPACES CLOS - INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR 10.3 **MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de travaux en espace clos expose les travailleurs à un niveau de risque élevé;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de mettre en place les mesures nécessaires et appropriées, selon chaque situation, afin d'assurer la santé et la sécurité de tous ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » (APSAM) propose une formation élaborée à partir du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et adaptée aux particularités des espaces clos du secteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de M. David Jacob, inspecteur municipal, à la formation intitulée Espaces clos: formation initiale offerte par l'APSAM les 4 et 5 juin prochains à Sorel, au coût de 170.00\$.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 454 «Formation et perfectionnement - Voirie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-109

2019-04-110

10.4 VOIRIE - MARQUAGE - ESPACES PUBLICS ET ROUTES - MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Lignage Maska pour les travaux de marquage et lignage de chaussée sur le réseau routier municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER l'entreprise Lignage Maska pour les travaux de marquage et lignage de chaussée pour un montant de 6 473.84\$ taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «Entretien des chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT 11.

CCCPEM - LES CITOYENS JARDINENT - RECONDUCTION DU PROJET DE 11.1 **JARDIN COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le projet intitulé « Les citadins jardinent » et présenté par Mme Amélie Tremblay du CCCPEM est de retour pour une deuxième année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil encouragent ce type d'activité ;

CONSIDÉRANT QUE des ateliers pourront être réalisés avec les enfants du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE des investissements sont requis de la part de la Municipalité, soit en temps ressource ou en matériel ;

CONSIDERANT QUE dans le but de maximiser ce projet un minimum d'inscriptions sera requis;

EN CONSÉQUENCE,



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la reconduction du projet et d'offrir la possibilité aux citoyens le souhaitant de bénéficier d'un jardin communautaire;

D'EXIGER un minimum de 5 inscriptions avant de commencer à préparer les parcelles sur le terrain à proximité du garage municipal;

DE FONCTIONNER selon un système de « premier arrivé, premier servi » pour la réservation des parcelles, dont le maximum est établi à 10, selon la date qui sera annoncée dans la prochaine édition du journal « Le Rochvillois »

D'AUTORISER la directrice générale à pourvoir aux sommes requises pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-111

11.2 SERVICE DE FOURRIÈRE – RENOUVELLEMENT DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à *SPA Drummond* pour le service de fourrière prend fin en avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut conserver un service de type «à la carte» en choisissant de défrayer les coûts de la capture d'un chien errant sur appel seulement;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE le mandat à *SPA Drummond* en ce qui a trait à la capture des chiens errants, leur hébergement pendant trois jours et leur euthanasie si nécessaire. Les frais sont déterminés selon une grille tarifaire soumise par l'organisme. Les appels à l'organisme doivent être faits par la municipalité et non par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

2019-04-112

12.1 <u>M. GAÉTAN LABOSSIÈRE – LOT 2708313 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Labossière souhaite présenter une demande de lotissement afin de permettre la création de deux lots dont un conservera sa vocation agricole et l'autre aura une vocation résidentielle, le tout en respect des exigences de la Loi sur la protection des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale doit faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Gaétan Labossière en date du 18 février 2019 et présentée par M. Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 313 situé au 1668 rang Fleury, soit de permettre une superficie de bâtiments accessoires déjà existants qui dépassent la limite permise pour un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 19 mars 2019 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil l'acceptation de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

QUE la demande de dérogation portant sur le bâtiment principal situé au 1668 Rang Fleury à l'effet de permettre la superficie de bâtiments accessoires déjà existants qui dépassent la limite permise pour un usage résidentiel soit acceptée pour les raisons suivantes :

• la demande est faite dans le but de régulariser une situation qui ne cause aucun



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

- le refus de la demande pourrait causer un préjudice au demandeur dans le processus de vente de sa propriété;
- un permis avait été émis en 1986 pour la construction du garage pour un usage agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-113

12.2 <u>MM SYLVAIN CHARBONNEAU ET MAXIME CHARBONNEAU – LOT 2 708 136 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure signée par monsieur Sylvain Charbonneau en date du 22 mars 2019 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 136 situé au 284 rang Basse-Double, soit de permettre la construction d'un nouveau bâtiment accessoire dont la distance par rapport à la ligne latérale serait d'un mètre, afin d'optimiser l'espace entre la construction projetée et la résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage stipule à l'article 7.2.1.4 qu'une distance minimale de 2 mètres est requise par rapport à une ligne latérale de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans un journal distribué gratuitement sur le territoire de la Municipalité afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 6 mai 2019, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93;

DE REFACTURER les frais de publication au demandeur conformément à l'article 6.7 du règlement numéro 263-93 relatif aux demandes de dérogation mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-114

12.3 ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION D'APPUI DE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC (CPTAQ), CONCERNANT UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE PROJET PARTICULIER D'INSERTION D'UNE RÉSIDENCE EN ZONE AGRICOLE SUR LE LOT 2 709 360

Considérant la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale sur le lot 2 709 360:

CONSIDÉRANT le règlement numéro 470-2010 sur les projets particuliers de constructon, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la résidence sera réputée inexistante aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu du PPCMOI l'usage résidentiel sur le lot 2 709 360 sera confirmé sans que le zonage ne soit changé pour l'ensemble de la zone 509 concernée.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole située en arrière lot;

Considérant que l'habitation ne sera pas jumelée ou transformée en un «immeuble protégé»;

Considérant que cette insertion résidentielle ne permet pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation agricole mixte;

Considérant que le lot visé par la demande était subdivisé et vacant au 29 mars 2010;

CONSIDÉRANT que le terrain est borné à l'arrière, sur la droite et sur la gauche par une terre en culture et fait front sur le rang Salvail Nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une résidence n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les objectifs et critères du règlement 470-2010 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction serait implantée à l'extérieur de la zone à risque de glissements de terrain et que ce lot représente un des rares endroits sur le rang Salvail Nord où une nouvelle construction est permise conformément aux dispositions du règlement numéro 434-25-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le lot répond aux normes minimales de lotissement;

Considérant que la partie du lot où est projetée la construction n'est pas en culture;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits il n'y aura pas de perte de terre agricole;

Considération dans le calcul des distances séparatrices, il n'y aura pas de nuisances pour l'agriculture;

Considérant que la construction contrôlée de résidences dans la zone agricole participe au dynamisme de la municipalité;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Considérant qu'il y eu tenue d'audiences publiques et que personne ne s'est opposée au projet;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité de la MRC des Maskoutains:

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Saint-Jude soutienne la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant la délivrance d'un permis de construction permettant l'insertion d'une résidence unifamiliale en zone agricole sur le lot 2 709 360.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS ET CULTURE

2019-04-115

13.1 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – AUTORISATION DE DÉPENSER

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux achats suivants:

- feux d'artifices auprès de *Feux d'artifice Royal Pyrotechnie* pour un montant de 3 200\$, taxes en sus.;
- jeux gonflables auprès de Location Party Jump pour un montant d'environ 1 300\$, taxes en sus.:
- boissons auprès de *Entreprises Maurice Brazeau* pour un montant d'environ 1 200\$, taxes en sus.;

Le paiement de ces dépenses représente une avance de fonds au comité de la St-Jean-Baptiste qui devra rembourser ces sommes à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-116

13.2 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES FEUX D'ARTIFICE LORS DE LA FÊTE NATIONALE 2019

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude inc. soit celui de l'organisation de la Fête nationale, en date du 19 mars 2019 qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

No de résolution Ou annotation

IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER une somme de 3 500\$ pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2019, laquelle est accessible gratuitement à toute la population;

D'AUTORISER la directrice générale et le directeur de sécurité incendie à signer les documents relatifs au contrat de l'entreprise Royal Pyrotechnie.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisir».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-117

13.3 PARADE DE LA FÊTE NATIONALE – FERMETURE DE LA ROUTE 235 – AUTORISATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité organisateur de Fête nationale à l'effet de fermer partiellement la route 235 le 23 juin pour la parade de la Fête nationale (fermeture pour la durée de la parade sur la rue St-Édouard sauf pour les véhicules d'urgence);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à la tenue de cette activité d'envergure;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture de la route 235 le 23 juin 2019 afin de permettre le passage de la parade de la Fête nationale selon les conditions énoncées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-118

13.4 <u>FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES AIRES DE JEU PUBLIQUES - INSCRIPTION</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable du bon état de ses aires de jeu publiques;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouvelles infrastructures dans le parc ;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie offre une formation sur la sécurité des aires de jeu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur Maxime Girard, coordonnateur en loisirs, à assister à la formation sur la sécurité des aires de jeu publiques offerte par *Loisir et Sport Montérégie* le 25 avril 2019 à Bromont:

DE DÉFRAYER le coût de l'inscription au montant de 85\$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70195 454 «Coordonnateur loisirs - Formation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-119

13.5 UQROP – ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER ANNUEL

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UQROP à son souper-bénéfice annuel, le 25 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a toujours soutenu le développement de cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût pour l'achat d'un billet pour le souper annuel de *l'Union québécoise* de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) qui se tiendra le 25 mai 2019 au coût de 70\$.



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « délégation du conseil».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-120

13.6 <u>PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ – OUVERTURE DE POSTE</u>

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) via son Programme d'emplois verts pour la création d'un poste de préposé à la sensibilisation des espèces exotiques envahissantes et l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault, IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'ouverture du poste de préposé à la sensibilisation des espèces exotiques envahissantes et à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-121

13.7 ACHAT DE DRAPEAUX CARILLON

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire de drapeaux Carillon est épuisée ;

CONSIDÉRANT la demande constante pour le drapeau Carillon ;

CONSIDÉRANT les prix reçus ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat de 50 drapeaux Carillon au prix de 30.75\$ l'unité, pour un montant total de 1 537.50\$ taxes et transport en sus, auprès de la compagnie Étendard, selon les termes de la soumission présentée le 13 mars 2019.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70259 670 «Patrimoine - fourniture de bureau» en y transférant les sommes requises à partir du surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. <u>AUTRES SUJETS</u>

14.1 <u>COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE - PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATIONS DES IMMEUBLES - DÉPÔT</u>

La directrice générale dépose pour information le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2019-2020 à 2021-2022 envoyé par la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe.

2019-04-122

14.2 <u>ATELIERS DÉMARMOTS – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À POURSUIVRE LES ACTIVITÉS</u>

CONSIDÉRANT QUE le projet DémarMots vise à contribuer au développement des enfants de 5 ans et moins par le soutien et la mobilisation des communautés locales afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude encourage cet organisme depuis 2012 en offrant gracieusement les locaux pour la tenue d'ateliers et en offrant un soutien financier pour les collations depuis 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit aux bienfaits de sortir les familles de leur isolement, de favoriser le lien d'attachement parents-enfants et de sensibiliser les parents pour influencer le développement global des enfants par une participation aux atelier *Bouger* avec mon enfant.

CONSIDÉRANT QUE le projet Démarmots prendra fin le 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une opportunité pour le projet de poursuivre encore une année, soit jusqu'au 30 juin 2020, via la fusion des activités de deux organismes, soit le Projet DémarMots et le CIPE des Maskoutains ;



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la suite des activités, la Municipalité doit s'engager à défrayer une somme d'environ 5 000 \$ annuellement pour la personne responsable sur place, la planification, la préparation et l'animation de 30 ateliers parents-enfants à compter de septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:

DE S'ENGAGER à défrayer une somme maximale de 5 000\$ à compter de septembre 2020 pour la poursuite des activités du Projet DémarMots ;

DE PERMETTRE l'utilisation gratuite des locaux et du matériel déjà sur place ;

DE DEMANDER une rencontre avec les autres municipalités des Quatre-Vents dont les familles participent aux activités qui ont lieu à Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-123

14.3 <u>JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À L'AUTISME – PROCLAMATION</u>

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2007, est célébrée partout dans le monde la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de la prévalence de l'autisme au Québec est de 1,4 % de la population;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur l'autisme contribue à la circulation d'informations, à la création de réseaux et à la sensibilisation de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise de l'autisme a pour mission de mobiliser tous les acteurs concernés afin de promouvoir le bien-être des personnes, sensibiliser et informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que sur la situation des familles, et contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la journée du 2 avril 2019, Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-04-124

14.4 <u>SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE – DÉCLARATION</u>

CONSIDÉRANT QU'en 2019 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie :

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;



PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

No de résolution Ou annotation

> EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

D'AUTORISER la directrice générale à acheter un bouquet de jonquilles pour une valeur de 40\$:

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-04-125

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 22h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière